

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

### AVIS PUBLIC

# **DEMANDE DE DÉMOLITION**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de Démolition le mercredi 24 février 2021 par vidéoconférence.**

Au cours de cette séance, le Comité de Démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivant:

#### **BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:**

**ADRESSE VISÉE : 180, RANG ST-RÉGIS**

#### **Identification du site concerné:**

L'immeuble est situé sur le lot 3 571 134 dont l'adresse est le 180, rang St-Régis, à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de M. Michel Généreux.

#### **OPPOSITION**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : [dg@sra.quebec](mailto:dg@sra.quebec)

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2021.

Marie-Josée Masson  
Directrice générale et secrétaire-trésorière